Facture FA2610-00963

Date facturation : 26/10/2026
Date échéance : 30/11/2026
Code client : CL2311-0277
Code comptable client : 411MGEXPRESSO
Réf. commande : CO2610-00863 / 25/10/2026
Réf. expédition : BL2610-00941 / 26/10/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

MG EXPRESSO
Facturation
46 RUE DES VALLEES
41320 SAINT JULIEN SUR CHER

Expédition à

MG EXPRESSO
SAVOIDIS
4 RUE DE SAVOIE
45600 SAINT PERE SUR LOIRE

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3005 - ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12	5,5%	64,95	6	30%	272,79
3006 - ESPRESSO SUCRE X25 GOB. CARTONX12	5,5%	65,85	6	30%	276,57
3002 - CAFE 100% ARABICA SUCRE X25 GOB. CARTONX12	5,5%	59,73	2	30%	83,62
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12	5,5%	68,75	4	30%	192,50
3030 - CAPPUCCINO CARAMEL X25 GOB. CARTONX12	5,5%	68,70	1	30%	48,09
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12	5,5%	68,70	1	30%	48,09
3032 - CAPPUCCINO VANILLE X25 GOB. CARTONX12	5,5%	68,70	4	30%	192,36
3041 - VELOUTE TOMATES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12	5,5%	68,70	1	30%	48,09
3045 - POTAGE POULET PATES X25 GOB. CARTONX12	5,5%	74,29	1	30%	52,00
3058 - THE VERT MENTHE SACHET X25GOB CARTONX12	5,5%	72,84	2	30%	101,98

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours fin de mois

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 3...)

Total net avant remise	1 880,13
Remise totale	564,04
Total HT	1 316,09
Total TVA 5,5%	72,36
Total TTC	1 388,45

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spéficique sur la facture.
Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf